

**PROCES VERBAL
BUREAU DIRECTEUR
N° : 01 -2006/2007**

Nice le lundi 19 Juin 2006.

PRESENTS :

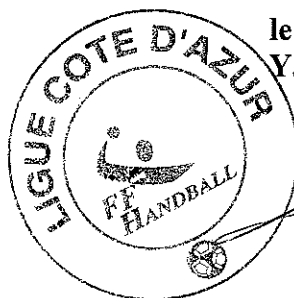
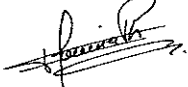
- ✓ Philippe MOURIER Président
- ✓ Carol DOMENGE Vice-Président
- ✓ Yves BREGATTA Secrétaire Général
- ✓ Jean Luc BAUDET Trésorier

Séance ouverte à 9h00

Devant les difficultés récurrentes pour le club de DRAGUIGNAN d'honorer le moratoire accordé par Ligue Côte d'Azur, le bureau directeur réuni ce jour décide :

- * D'interdire au club de DRAGUIGNAN de s'engager pour la saison 2006/2007 en Pré Nationale MASCULIN (PNM)
- * De rétrograder l'équipe une du club (PNM) en ERM
- * De maintenir le moratoire mise en place depuis deux ans

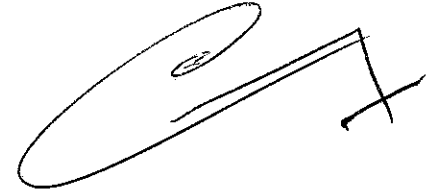
Le Président
P. MOURIER



le Secrétaire Général
Y. BREGATTA



le Trésorier
JL.BAUDET



Copies adressées à

- ✓ Monsieur le Président de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions pour application
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental du VAR de Handball pour information
- ✓ Monsieur le Maire de DRAGUIGNAN pour information